

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances  
locales

Sous matière :  
Subventions

**OBJET :**  
OPERATION « CŒUR  
DE VILLE » N°2020-  
08 - RESTAURATION  
DE L'ESCALIER EN  
PIERRE EN REZ DE  
JARDIN DE L'HOTEL  
DE VILLE -  
APPROBATION DE  
L'OPERATION -  
DEMANDE DE  
SUBVENTIONS

Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Absents : Mme CAFFIER Karole,

Secrétaire : M. PERLES Bruno,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 09.12.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 09.12.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 23 DEC. 2020

En complément du réaménagement du Jardin de la Mairie, il convient de restaurer l'escalier en pierre situé contre la façade Sud Est l'Hôtel de Ville.

Cette restauration lourde comprend :

- Des travaux préparatoires,
- La dépose de pierres existantes délitées,
- L'aérogommage des pierres existantes,
- La fourniture et la pose de pierre en grès taillée à l'identique,
- Les travaux de remaniement des parements en pierre conservés,
- Les travaux de remaniement des anciens enduits,
- Les travaux de patine sur pierre neuve pour harmonisation avec l'existant.

L'enveloppe globale est estimée à 72 000 € H.T.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat.

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES	RECETTES H.T.		%	
Restauration de l'Escalier en pierre	Conseil Départemental :	21 600.00	30	
	Conseil Régional	21 600.00	30	
	ETAT	14 400.00	20	
	Ville de Castelnaudary	14 400.00	20	
	<b>TOTAL</b>	<b>72 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>72 000.00 €</b>

Après avis de la Commission des Finances en date du 10 décembre 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par M. le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat.

**PRECISE** que les crédits relatifs aux travaux seront inscrits au budget 9001/21311.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 décembre 2020.

Appliation faite le :  
**23 DEC. 2020**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**22 DEC. 2020**  
Par publication le :  
**23 DEC. 2020**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL  
*pel*



Le Maire,

*Patrick MAUGARD*  
**Patrick MAUGARD**